



COMPTE-RENDU

Présents (9) : Mmes Régine DELUCA et Nathalie UBAUD, MM. Guy ALBRAND [**gA**], Alexandre BORRELLY, Yannick BOYER [**yB**], Emmanuel GHIOTTI [**eG**], Jean-Claude GILLON, Romain NOEL (secrétaire de séance) et Bernard RENOY [**bR**].

Excusés (2) : Mme Annabelle TAIX (proc. [**bR**]), Michel PHILIP (proc. [**eG**])

En présence de Pascale LARROQUE, secrétaire de mairie, qui assure une prise de notes pour compléments.

1 Approbation du Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2020

Rapport rédigé par les services de l'Etat ne pouvant être modifié, envoyé au préalable aux membres du conseil municipal pour lecture.

✓ Vote : 11 pour.

2 Renouvellement des conventions avec Piégut

Venterol : ATSEM, intervenante musique et accompagnatrice du car.

Piégut : aide institutrice, intervenants musique et informatique. Les remboursements d'une commune à l'autre se font au prorata du nombre d'enfants d'une commune scolarisés dans l'autre, à l'exception de l'accompagnatrice du car dont les heures sont entièrement prises en charge par la commune de Piégut.

✓ Vote : 11 pour.

3 Vente de la maison des Gaillaches

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir comme approuvé lors de la séance du conseil municipal du 28 juin 2021, décider officiellement la vente de la maison des Gaillaches et de lui donner délégation de signature afin de pouvoir signer le compromis de vente chez le notaire pour un montant de 98 000 €.

✓ Vote : 9 pour, 2 contre.

4 Demande d'échange de terrains par M. Guy Albrand

M. Guy ALBRAND souhaite échanger des parcelles de terre avec la commune. Il propose de céder les 11 parcelles cadastrées A0161, A0243, A0723, C0836, C0837, C0838, C0839, C0840, C0841, C0462 et C0463 (total : 64 377 m² de champs et bois) en échange des 6 parcelles cadastrées A0181, A0208, A0281, A0282, A0289 et partie nord de la

A0361 (total : ± 64 600 m2 de terrains constitués en grande partie de pierriers). L'objectif étant de regrouper ses terres autour de la ferme. Les frais de géomètre, taxes et droits sont à charge du demandeur.

✓ Vote : 10 pour, 1 exclu [gA]

5 Budget : Décisions modificatives et constitution de provision

L'art. R 2321-2 du CGCT impose aux communes de provisionner la ligne 6817 de ses budgets d'une dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants. Ces provisions sont estimées par la trésorerie municipale sur la base des taux d'encaissement, du contexte général de recouvrement et du nombre de points de recouvrement récupérés suite aux relances. Cette provision peut être réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réellement perçus.

Ces dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants n'ayant pas été prévues dans nos budgets, il faut effectuer une décision modificative par budget et transférer les montants proposés par la trésorerie municipale aux lignes 6817 des budgets.

Pour le budget eau, il est ouvert la ligne 6817 en dépense d'un montant de 318€, cette même somme est retirée de la ligne 6063 (fourniture entretien et petit équipement). La manœuvre est neutre au total du budget.

Pour le budget général, il est ouvert la ligne 6817 en dépense d'un montant de 125€, cette même somme est retirée de la ligne 022 (dépenses imprévues). La manœuvre est neutre au total du budget.

✓ Vote : 9 pour, 2 abstentions.

6 Personnel communal : tableau des effectifs

Il est proposé aux conseillers municipaux de modifier le tableau des effectifs en augmentant le nombre d'heures restées mensuellement par un de nos adjoints techniques de catégorie C de la filière technique. Il s'agit du poste occupé par Nicolas MEYERE qui a demandé sa mutation et qui doit être remplacé mi-septembre.

✓ Vote : 11 pour.

5 demandes d'embauche nous sont parvenues pour occuper ce poste d'adjoint technique (affichage ayant été fait sur les tableaux d'information de la commune, la demande ayant été transmise et publiée par le CG05 et le bouche à oreille ayant fait le reste). Une demande ne correspondait absolument pas au profil recherché, deux candidats n'ont pas répondu à la demande d'entretien préalable. Deux candidats se sont présentés à l'entretien et ont un profil très comparable (ouvriers agricoles domiciliés dans deux communes limitrophes), il sera proposé un CDD d'un mois à l'un des deux puis au besoin à l'autre afin de déterminer s'il y a concordance entre nos besoins et les capacités du ou des candidats à y répondre avec le plus d'autonomie possible.

7 « *New Deal Mobile* »

Une étude radio diligentée par l'équipe projet des Alpes-de-Haute-Provence a révélé l'existence de plusieurs zones de très faible couverture au niveau des hameaux d'Urtis et Blanchet/Village. Cette étude conclut que pour disposer d'une bonne couverture mobile il faudrait implanter 2 antennes de téléphonie mobile. Ces antennes « 4 opérateurs » (Orange + SFR + Bouygues + Free) seraient implantées aux frais desdits opérateurs et entrent dans le cadre du New Deal Mobile. La poursuite de l'étude préalable à l'implantation (sous 2 ans) est soumise à délibération du conseil municipal. Cependant, le sujet étant « sensible », le conseil municipal souhaite interroger la population au préalable. Un référendum est impossible (nous devons donner réponse avant fin septembre et un référendum doit être annoncé plus de deux mois avant sa tenue, seuls les inscrits sur les listes électorales peuvent s'exprimer, il faut que plus de 50%

des inscrits participent). Nous allons donc effectuer très rapidement (réponse au plus tard le 20 septembre) une consultation citoyenne afin de demander leur avis aux Venterolaises et Venterolais.

8 Questions diverses

- **Rendez-vous des hameaux** : sur le thème « *Faisons le point après un an* », auront lieu les samedi 11 et 18 septembre (proposition d'horaire à confirmer : 11/09 ancienne mairie d'Urtis à 8h30 et mairie au Village (Blanchet) à 10h30. 18/09 au tableau d'affichage municipal aux Périers à 8h30, devant l'école aux Gaillaches à 10h00 et à 11h00 à la mairie annexe aux Tourniaires).
- **FODAC 2021** : nous avons jusqu'au 30 septembre pour avoir un devis et décider d'une demande de subvention FODAC. Il est proposé de faire réaliser une étude et un devis des travaux envisageables concernant les problèmes de débit d'eau aux Vivians.
- Demande de convention avec **l'école de musique** de Tallard : afin de prendre en charge pour les enfants de Venterol l'équivalent de la part de la cotisation prise par la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance. Le montant pourrait être élevé et ne concernerait que les élève de l'école de musique, le conseil municipal préfère qu'une enveloppe fixe de subvention soit allouée à tous les enfants de Venterol souhaitant s'inscrire à une école/club culturel(le) ou sportif. Cette dernière ne pourra voir le jour que sur le budget 2022, son montant sera fonction des disponibilités et la part par enfant se fera au prorata du nombre d'enfants inscrits à une date fixée à l'avance.
- **Maison Garcin** : Un très beau projet à l'étude : création d'un fournil bio (+ habitation privée) pour livraison sur place et vente sur les marchés et divers magasins de la région (boulangers originaires du 05 actuellement en exercice dans le 13 depuis 8 ans).
- Le sujet devenant récurrent, un courrier de rappel de la réglementation concernant l'implantation des **caravanes** sur les terrains privés de la commune va être envoyé aux intéressés. Il est rappelé que l'implantation d'une caravane « non mobile » est soumise à une stricte réglementation dont entre autres une demande d'autorisation préalable à déposer en mairie". Certains l'ont fait, certains se le sont vu refuser, pourquoi laisser s'implanter sans réaction les caravanes de celles ou ceux qui n'ont fait aucune demande ?
- [yB] fait remarquer qu'il faut re-sceller les poteaux de la décharge qui menacent de tomber.

Fin de séance à 22:00